

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Présents : M.M. Gérard GREFFE, Maire, M. Cyril VACHON, M.Patrick SCHWIRTZ adjoints, Mmes et Ms.Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Patricia GUILLAUME, Dominique VACHEROT, Arnaud TARTARIN, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL.

Excusés : Antoine BEAU a donné pouvoir à Sophie OPREE

Absents : David BURLE

Secrétaire de séance : Cyril VACHON

1. / APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2./ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant

3./ DELIBERATION SUR LA CONSOMMATION DES CREDITS (annulation d'un titre)

Suite à la vente du gyrobroyeur, qui n'a pu être réalisée au profit de l'entreprise PETIT, le titre de l'année 2017 doit être annulé par la réalisation d'un mandat à l'article 673 ; pour se faire, des crédits doivent être portés à cet article, par la réalisation d'une décision modificative suivante :

DEPENSES - NOUVEAUX CREDITS VOTES	FINANCEMENT CORRESPONDANT
Article 673 : +300,00€	Article 6226 :- 300,00€

i

4./ DELIBERATION SUR LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC) :

La notification du FPIC nous a été adressée par courrier en date du 6 septembre et ce dernier s'élève à 13 739,00€ ; la prévision budgétaire s'élevant à 15 000,00€, il n'est pas nécessaire de prendre une décision modificative.

5./ DELIBERATION SUR LE FONDS DE CONCOURS DE LA PLATEFORME ADS

Suite à l'adhésion de la commune à la plate forme des autorisations du droit des sols, ADS, la communauté d'agglomération verse, en compensation du coût de cette prestation, un fonds de concours.

Lors de la réunion du 25 juin dernier, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la poursuite de ces aides pour la période 2018/2020 avec l'établissement d'un règlement d'intervention. Devant la variété importante de dépenses proposées, une recherche juridique a été

effectuée par la communauté d'agglomération afin de définir plus précisément un cadre ; aussi, l'ensemble des charges du chapitre 21 sont éligibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération prise lors de la séance du 4 septembre dernier et déclare financer par ce fonds :

- l'aménagement du local pompiers pour un montant de 7 155,00€ HT
- la réalisation du chemin de la Riotte pour un montant de 3 180,00€ HT.

Étant précisé que ces travaux doivent être réalisés et payés d'ici fin 2018 ; Etant donné que le chemin de la Riotte est déjà fait, nous veillerons à ce que l'aménagement du local pompiers le soit d'ici décembre.

6./ETUDE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT:

La réforme de la fiscalité de l'aménagement est entrée en vigueur au 1er mars 2012, par la création de la Taxe d'aménagement (TA) se substituant à l'ancienne Taxe Locale d'Équipement (TLE). Une très grande marge de manœuvres a été laissée aux collectivités locales, en leur permettant de fixer le taux et le périmètre d'application de cette taxe sur le territoire communal, pouvant ainsi s'adapter à la politique d'aménagement municipal.

Des mesures d'exonérations de plein droit ont été fixées par l'État, d'autres facultatives peuvent être instaurées par la collectivité.

Le premier adjoint, Patrick SCHWIRTZ explique les modalités de calcul et rappelle que la délibération doit être prise avant le 30 novembre pour être applicable au 1er janvier de l'année suivante. M.SCHWIRTZ propose une diminution de ce taux pour le lotissement à venir, pour rendre ce dernier plus attractif.

A l'inverse, le maire et certains conseillers trouvent la diminution peu judicieuse au regard des dépenses de viabilisation importante auxquelles la commune devra faire face pour ce lotissement.

Après échange de points de vues et discussion entre les conseillers, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de ne pas modifier le montant de cette taxe et de la laisser à l'identique sur la totalité du territoire communal, se réservant la possibilité de la revoir l'année prochaine, si nécessaire.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

* **Concours Christian MYON :** La remise du concours Christian MYON a eu lieu à Dijon sous les directions du Conseil Départemental de Côte-d'Or, du délégué interministériel à la sécurité routière, en présence des enfants du Conseil Municipal des Jeunes, de Nolwenn BEROUJON, de Cyril VACHON ; et de Monsieur le Maire. Ils ont reçu 1 000,00€ pour le film réalisé sur la prévention routière.

* **MSAP :** Le maire se rendra aux portes ouvertes de la Maison de Service au Public de Nolay le mercredi 10 octobre prochain et rencontrera à cette occasion, les différents partenaires de la Poste, en vue de l'ouverture de celle prévue à Ruffey-Lès-Beaune. Un dossier a été envoyé à la Mission Locale qui semble intéressée.

* **LOTISSEMENT :** Le maire revient ensuite sur l'acquisition de l'espace réservé au PLU que la commune doit faire de la famille VAUDIER, pour élargir l'entrée du futur lotissement; malgré appels téléphoniques et mails, celle-ci ne répond pas aux sollicitations communales. Aussi, les membres du conseil municipal autorisent le maire à se renseigner sur les modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

* **SALLES DU FOYER RURAL :** Devant de plus en plus de problèmes liés à l'occupation des salles du foyer rural, dès le vendredi soir, lors de leur location, le conseil municipal fixe désormais les horaires d'occupations du foyer rural, de la manière suivante :

- Pour une occupation en week-end : du samedi matin 9 heures au lundi matin 9heures.
- Pour une occupation en journée : du samedi matin 9 heures au samedi soir 19 heures ou

du dimanche matin 9 heures au dimanche soir 19 heures.

- Pour une occupation en soirée : du samedi soir 17 heures au dimanche matin 9 heures ou du dimanche soir 17 heures au lundi matin 9 heures.

Mme BELAIDI, agent d'entretien, continue à remettre les clefs et à établir l'état des lieux ; en cas d'indisponibilité, le maire ou un membre du conseil municipal s'en chargera.

***DISTRIBUTEUR DE PAINS :** Le maire revient sur la demande d'un administré (boulangier) pour l'installation d'un distributeur de pains ; une discussion s'engage entre les conseillers sur le lieu d'implantation et les servitudes liées au périmètre de l'église classée et à la zone inondable au centre du village ; de plus, L'occupation du domaine public ne peut être, légalement, gratuite et un branchement électrique est nécessaire. Une redevance de 50€ ainsi que le coût annuel d'électricité seront réclamés au demandeur, qui pourrait installer son distributeur sur le parking de la rue des Viaux à proximité de l'aire de jeux. Un courrier est adressé dans ce sens au commerçant concerné.

*** VOISINS VIGILANTS** Le maire fait le compte-rendu de sa visite à la nouvelle Commandante de la Compagnie de Gendarmerie de Beaune, Héloïse ROLLIER, réunion au cours de laquelle les problèmes de sécurité sur la commune ont, notamment, été évoqués. Le maire fait le rapport des divers faits survenus cette année en comparaison avec ceux de l'année 2017.

“La participation citoyenne”, procédure se substituant à “voisins vigilants” apporte des résultats concluants en matière de cambriolages notamment et le maire propose au conseil municipal d'inviter la commandante lors du prochain conseil municipal à venir exposer ce dispositif, avant son éventuelle mise en place sur la commune.

*** TRAVAUX :** Un point est fait sur la réalisation de différents travaux :

- Le chemin de la Riotte, les entrées sur la partie communale du chemin des Ormets, et de la salle de sport “no stress” ont été réalisés.
- Il Reste à réaliser l'entrée de Varennes devant la propriété DESCOMBINS ;
- Malgré la mise en place de peinture réfléchissante réalisée par les agents municipaux, la signalisation, route de Vignoles à Varennes, est toujours insuffisante la nuit à hauteur du Pont.-

Le dossier de demande de subventions concernant l'entrée sud de Varennes a été déposée.

Il faut également envisager de renforcer le marquage du stop au croisement de la Grande rue, rue du Pont, rue des Viaux, par l'apposition de flash clignotants ; cette solution, qui pourrait être efficace et qui pallierait au franchissement, quasi systématique du stop sans arrêt, est en réflexion.

Le maire laisse ensuite la parole aux membres du conseil municipal :

- Mme OPREE fait le bilan, déficitaire, de la fête “bio”, lié à priori au désistement de plusieurs exposants et à la faible fréquentation par rapport aux dernières fois.
- Monsieur Patrick SCHWIRTZ premier adjoint étudie le nouveau devis reçu pour la mise en lumière de l'église. Ce dernier reste toujours trop élevé aux membres de la commission des finances réunie dernièrement (19 000,00€ pour 15 000,00€ budgétés). Mme Marie-Hélène TOURNIER suggère de contacter les “amis du Vieux Beaune” pour une subvention.
- Monsieur Cyril VACHON, deuxième adjoint, ainsi que M. et Mme DEMOULIN et Mme Marie-Hélène TOURNIER ont reçu une vingtaine de visiteurs, à l'occasion de l'ouverture de l'église et de son clocher lors des journées du patrimoine.
- ii- Monsieur Arnaud TARTARIN fait part d'une demande de plusieurs assistantes maternelles pour la mise à disposition d'un espace pour stocker divers équipements à proximité de l'aire de jeux. Une grande malle, fermée par un cadenas, pourrait leur être installée .
- Un don de 100,00€, au profit du CCAS, a été fait par M. et Mme VACHON, parents du 2ème adjoint, à l'occasion de la cérémonie de renouvellement des vœux du mariage en mairie de Ruffey-Lès-Beaune .

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 Novembre prochain à 20 heures. Une réunion de la commission fleurissement se tiendra le 9 octobre, puis de la commission “fêtes et animations” et CCAS le 11 octobre.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21heures 40.

